



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2023

### PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

### 1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h 15.

### 2. Formalités de convocation

2023.03.01

**ATTENDU** l'article 153 du *Code municipal*.

**Il est proposé par** : Myriam Arbour

**Et résolu** :

**DE CONFIRMER** que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. Adoption de l'ordre du jour

2023.03.02

**Il est proposé par** : Guylaine Perreault

**Et résolu** :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2023

#### 4. Embauche d'une adjointe administrative

2023.03.03

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexis doit combler le poste d'adjoint(e) administratif(ive).

**ATTENDU QUE** le processus d'affichage du poste et d'entrevues a été réalisé et que la firme en ressources humaines Marc-André Paré Consultant inc. et le comité ressources humaines de la Municipalité recommandent l'embauche de Madame Jackielee Vandecasteele au poste d'adjointe administrative.

**Il est proposé par :** Catherine Venne  
**Et résolu :**

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**D'ACCEPTER** l'embauche de Madame Jackielee Vandecasteele au poste d'adjointe administrative de Saint-Alexis.

**D'ACCEPTER** le salaire et les conditions en référence au document dont les membres du Conseil municipal ont pris connaissance et qui est déposé aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. Période de questions

Aucune question.

#### 6. Levée de la séance

2023.03.04

**Il est proposé par :** Sébastien Ricard  
**Et résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20 h 30.

---

Michel Ricard,  
Maire

---

Chantal Duval,  
Directrice générale et greffière-trésorière

*« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Michel Ricard,  
Maire